



GARDERIE
FICHE DE RENSEIGNEMENTS À RETOURNER EN MAIRIE IMPERATIVEMENT
AVANT LE 07 JUILLET 2023

Année scolaire : Niveau : Classe :

1- ÉLÈVE

Nom de famille : Nom d'usage : Sexe : F M
Prénom(s) : / /
Né(e) le :/...../..... lieu de naissance (commune et département) :
Adresse :
.....
Code postal : Commune :

2- RESPONSABLES LÉGAUX

Parent 1 : Situation familiale * :
Autorité Parental : Oui Non
Adresse: (si différente de celle de l'élève)
Code postal: Commune:
Tél** : Domicile: Portable: Travail:
E-mail** :

Nom de jeune fille:
Nom d'usage :
Prénom :

Parent 1 : Situation familiale * :
Autorité Parental : Oui Non
Adresse: (si différente de celle de l'élève)
Code postal: Commune:
Tél** : Domicile: Portable: Travail:
E-mail** :

Nom de jeune fille:
Nom d'usage :
Prénom :

Autre responsable (personne physique ou morale)

Organisme: Personne référent :
Fonction : Lien avec l'enfant : Autorité Parentale : Oui Non
Adresse:.....
Code postal: Commune:
Tél** : Domicile : Portable: Travail:
E-mail** :

* Célibataire-Marié(e)-Veuf(ve)- Divorcé(e) -Séparé(e)-Concubin(e)-Pacsé(e)
**Renseignez au moins un numéro de téléphone et une adresse e-mail.

3- GARDERIE / CANTINE (PAI)

Garderie du matin : Oui Non Garderie du soir : Oui Non

Cantine (PAI) : Oui Non

La présence en garderie est facturée à la demi-heure, selon votre quotient familial :

| QUOTIENT FAMILIAL | TARIFS |
|--|---------------|
| La demi-heure QF 1 (QF < 399 €) | 0,55 € |
| La demi-heure QF 2 (400 € < QF < 649 €) | 0,95 € |
| La demi-heure QF 3 (650 € < QF < 799 €) | 1,00 € |
| La demi-heure QF 4 (800 € < QF < 999 €) | 1,05 € |
| La demi-heure QF 5 (1 000 € < QF < 1199 €) | 1,10 € |
| La demi-heure QF 6 (1 200 € < QF < 1 399 €) | 1,15 € |
| La demi-heure QF 7 (QF > 1 400 €) | 1,20 € |
| Repas PAI | 1,00 € |

L'unité de facturation est à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.

Si 3 enfants d'une même famille sont présents en même temps à la garderie, l'1 des 3 est accueilli gratuitement.

À fournir : un justificatif de quotient familial (sur le site de la CAF) pour l'année civile en cours.

Le quotient familial étant recalculé à chaque début d'année, il faudra nous fournir un nouveau justificatif dès le mois de janvier 2024. Sans cela, nous serons dans l'obligation de vous facturer les frais de garderie au taux le plus fort, à savoir QF7.

4- REGLEMENT DES FACTURES

À la fin de chaque période, vous recevez un avis de somme à payer de la part du Trésor Public. Vous avez la possibilité de payer soit par chèque, soit par PayFip, soit par prélèvement automatique.

Pour les familles qui choisissent cette dernière option, veuillez nous retourner cette fiche accompagnée d'un **RIB**.

Prélèvement automatique : Oui Non

Pour toute question concernant la facturation garderie : secretariat@logonna-daoulas.bzh

FICHE À RETOURNER EN MAIRIE IMPERATIVEMENT
AVANT LE 07 JUILLET 2023

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.